



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 46124

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réglementation trop restrictive qui limite les pouvoirs des maires dans la délivrance des autorisations de débit de boissons de première et seconde catégories accordées aux associations organisatrices de manifestations. Ces manifestations sont souvent la seule source de recettes pour ces associations. Aussi, il lui demande si le Gouvernement pourrait préciser la réglementation en vigueur et s'il est favorable à la délivrance de ces autorisations de débit de boissons lorsqu'une association organise sa soirée annuelle dans la salle des fêtes communale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46124

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2962